

comptes CONSOLIDÉS

GRUPE POUJOLAT - COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2010

| | |
|--|-----|
| A. Compte de résultat consolidé | 099 |
| B. État de la situation financière consolidée | 100 |
| C. Tableau des flux de trésorerie consolidés | 101 |
| D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 102 |
| E. État du résultat global | 102 |
| F. Notes annexes aux états consolidés | 102 |
| <i>Généralités</i> | 102 |
| <i>Compte de résultat consolidé</i> | 112 |
| <i>Bilan actif consolidé</i> | 114 |
| <i>Bilan passif consolidé</i> | 116 |
| <i>Autres informations</i> | 118 |

98



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

99

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| Résultat consolidé (en milliers d'euros) | Notes | 2010 | 2009 |
|--|------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | IV | 151 522 | 136 728 |
| Production stockée | | 1 309 | (843) |
| Autres produits de l'activité | | 190 | 63 |
| Achats consommés | V | (86 860) | (74 866) |
| Charges de personnel | VI | (44 699) | (40 352) |
| Autres charges de l'activité | VII | (288) | (359) |
| Impôts et taxes | VIII | (2 930) | (3 090) |
| Dotations aux amortissements | IX | (5 329) | (5 132) |
| Dotations/reprises de provisions | X | 281 | 147 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT | | 13 196 | 12 296 |
| Autres produits et charges opérationnels | XI | (80) | 261 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | | 13 116 | 12 557 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 907 | 670 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (954) | (959) |
| COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | XII | (47) | (289) |
| Autres produits et charges financiers | XIII | 16 | 89 |
| Impôts sur le résultat | XIV | (4 274) | (4 176) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | XV | 3 | (6) |
| RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | | 8 814 | 8 175 |
| RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | | - | - |
| RÉSULTAT NET | | 8 814 | 8 175 |
| PART DU GROUPE | | 8 737 | 8 049 |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES | XVI | 77 | 126 |
| Résultat net (part du Groupe) par action | XVII | 18,15 euros | 16,73 euros |
| Résultat net dilué (part du Groupe) par action | XVII | 18,15 euros | 16,73 euros |

B. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

| Actif consolidé (en milliers d'euros) | Notes | 2010 | 2009 |
|---|--------------|----------------|----------------|
| Goodwill | XVIII | 1 309 | 1 309 |
| Immobilisations incorporelles | XIX | 1 023 | 842 |
| Immobilisations corporelles | XX | 35 991 | 32 942 |
| Titres mis en équivalence | | - | - |
| Immeubles de placement | | - | - |
| Actifs d'impôts différés | | - | - |
| Autres actifs non courants | XXI | 191 | 48 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| ACTIF NON COURANT | | 38 514 | 35 141 |
| Stocks et en-cours | XXII | 30 724 | 25 354 |
| Clients | XXIII | 44 176 | 43 004 |
| Autres créances | XXIV | 5 384 | 4 086 |
| Autres actifs courants | XXV | 19 | 20 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | XXVI | 10 293 | 7 391 |
| ACTIF COURANT | | 90 596 | 79 855 |
| TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ | | 129 110 | 114 996 |
| | | | |
| Passif consolidé (en milliers d'euros) | Notes | 2010 | 2009 |
| Capital | | 12 000 | 12 000 |
| Réserves de conversion | | 180 | 154 |
| Titres d'auto-contrôle | | (222) | (224) |
| Réserves consolidées | | 39 295 | 30 898 |
| Résultat consolidé | | 8 737 | 8 049 |
| CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE | | 59 990 | 50 877 |
| Intérêts minoritaires | | 1 109 | 2 033 |
| CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | XXVII | 61 099 | 52 910 |
| Provisions | XXVIII | 2 305 | 1 810 |
| Provisions sur titres mis en équivalence | | 32 | 35 |
| Passifs d'impôts différés | XXIX | 1 532 | 807 |
| Autres passifs non courants | XXX | 22 875 | 20 338 |
| PASSIF NON COURANT | | 26 744 | 22 990 |
| Fournisseurs | XXXI | 13 807 | 13 709 |
| Autres dettes | XXXII | 16 105 | 15 254 |
| Autres passifs courants | XXXIII | 11 355 | 10 133 |
| PASSIF COURANT | | 41 267 | 39 096 |
| TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ | | 129 110 | 114 996 |

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Y COMPRIS INTÉRÊTS MINORITAIRES) | 8 814 | 8 175 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 5 816 | 5 212 |
| Gains et pertes liés aux variations de juste valeur | - | - |
| Autres produits et charges calculés | - | 475 |
| Plus et moins values de cession | 80 | (184) |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | 3 | (6) |
| Dividendes des sociétés non consolidées | - | - |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | | |
| APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT | 14 713 | 13 672 |
| Coût de l'endettement financier net | 47 | 289 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | 4 274 | 4 176 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | | |
| AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT | 19 034 | 18 137 |
| Impôt versé | (4 270) | (4 161) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (6 944) | 2 266 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ | 7 820 | 16 242 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations | (8 864) | (5 974) |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations | 500 | 1 328 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers | - | - |
| Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers | - | 40 |
| Encaissements liés aux cessions des titres d'auto-contrôle | 10 | - |
| Incidence des variations de périmètre | 1 212 | (1 379) |
| Dividendes reçus | - | - |
| Variation des prêts et avances consentis | - | - |
| Subventions d'investissements reçus | 333 | - |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | (128) | (972) |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | (6 937) | (6 957) |
| Sommes reçues des actionnaires | - | - |
| Dividendes mis en paiement | (1 155) | (1 034) |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 8 789 | 6 500 |
| Remboursement d'emprunts | (5 916) | (4 823) |
| Intérêts financiers nets versés | (47) | (289) |
| Autres flux liés aux opérations de financement | - | - |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 1 671 | 354 |
| VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 2 554 | 9 639 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 2 975 | (6 664) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 5 529 | 2 975 |

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en milliers d'euros) | Capital | Titres d'auto-contrôle | Réserves et résultats consolidés | Réserves de conversion | Total part du Groupe | Intérêts minoritaires | TOTAL |
|---|---------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|---------|
| Capitaux propres au 1er janvier 2009 | 12 000 | (224) | 31 934 | 129 | 43 839 | 1 762 | 45 601 |
| Distribution de dividendes | - | - | (1 034) | - | (1 034) | - | (1 034) |
| Réserves de conversion | - | - | - | 25 | 25 | (2) | 23 |
| Résultat consolidé de l'exercice 2009 | - | - | 8 049 | - | 8 049 | 126 | 8 175 |
| Impact amiante sur capitaux propres | - | - | - | - | - | 147 | 147 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2009 | 12 000 | (224) | 38 949 | 154 | 50 877 | 2 033 | 52 910 |
| Distribution de dividendes | - | - | (1 155) | - | (1 155) | - | (1 155) |
| Réserves de conversion | - | - | - | 26 | 26 | - | 26 |
| Résultat consolidé de l'exercice 2010 | - | - | 8 737 | - | 8 737 | 77 | 8 814 |
| Cessions de titres d'auto-contrôle | - | 2 | 8 | - | 10 | - | 10 |
| Variations de périmètre | - | - | 1 495 | - | 1 495 | (1 001) | 494 (*) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2010 | 12 000 | (222) | 48 034 | 180 | 59 990 | 1 109 | 61 099 |

(*) (en milliers d'euros)

| | Impact sur les réserves Groupe | Impact sur les minoritaires |
|--|--------------------------------------|--------------------------------|
| Rachat de minoritaires | | |
| dans POUJOLAT S.A. (Belgique) | (35) | (1 765) |
| Entrée de nouveaux actionnaires | | |
| dans le capital d'EURO ÉNERGIES | 1 530 | 762 |
| Création de SOLAIRES-ÉNERGIES | | 2 |
| VARIATIONS DE PERIMETRE | 1 495 | (1 001) |

E. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2010 | 31 décembre 2009 |
|---|---------------------|---------------------|
| RÉSULTAT NET | 8 814 | 8 175 |
| Produits et charges non comptabilisés en résultat | | |
| • écart de conversion sur entités étrangères | 26 | 23 |
| • cession de titres d'auto-contrôle | 10 | - |
| RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE | 8 850 | 8 198 |
| Part du Groupe | 8 773 | 8 074 |
| Intérêts minoritaires | 77 | 124 |

F. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

GÉNÉRALITÉS

NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. ("la Société") est une entreprise domiciliée en France. Après avoir été cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C, les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext. La Société continue d'appliquer les normes IFRS.

POUJOLAT conçoit et fabrique des systèmes d'évacuation de fumée.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe"). Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluent :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
- le bilan consolidé sur la situation financière,
- le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- l'état du résultat global,
- ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 18 mars 2011.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2010, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiés

- IAS 27 - États financiers consolidés et individuels, et IFRS 3 - Regroupements d'entreprises, révisées

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de POUJOLAT), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). En conséquence de cette nouvelle approche, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Tel est le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires. A l'inverse, les plus ou moins de valeurs résultant de prises de contrôle par étapes ou de pertes de contrôle seront comptabilisées en résultat.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- L'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition,
- La comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition,
- La constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charge de la période,
- Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

- POUJOLAT enregistre en Autres produits et charges opérationnels les impacts en compte de résultat résultant de l'application des normes IFRS et IAS 27 révisées, s'il y a lieu.

(2) BASES DE PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels".

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 décembre 2010.

Il détient une participation, dans la société QUALITY BÛCHES, sur laquelle il exerce une influence notable.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustée en conséquence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le résultat de sortie d'une filiale consolidée est comptabilisé dans le résultat consolidé pour la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de la filiale dans les comptes consolidés, y compris la réserve de conversion pour une filiale étrangère. Les écarts d'évaluation sur actifs et passifs identifiables sont traités selon la méthode de la réévaluation globale, c'est à dire en regroupant la part du Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

La structure sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, est consolidée par mise en équivalence.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 "Effet des variations des cours des monnaies étrangères".

a. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

Les normes IAS applicables sont l'IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et l'IAS 11 "Contrats de construction".

a. Faits générateurs

Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Conformément aux conditions générales de vente, le fait générateur intervient à la date de remise des produits finis au transporteur.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de la vente et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de fabrication

Lorsque les produits d'un contrat de fabrication peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

b. Présentation

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(6) CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Les modalités de comptabilisation des charges relatives aux contrats de location sont énoncées dans la norme IAS 17 "Contrats de location".

a. Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

b. Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant, à appliquer au solde de la dette restant due.

(7) PRÉSENTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international.

a. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS,
- des éléments de produits et de charges financiers,
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

b. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie
- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes,
- les profits et pertes sur cessions de titres non consolidés,
- les dépréciations des titres non consolidés,
- les produits et les charges d'actualisation à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- les autres produits et charges financiers.

(8) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les dispositions relatives à l'impôt sur le résultat sont contenues dans la norme IAS 12.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidé est présenté à la note XIV.

(9) RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION

Conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe présente sur cette ligne du compte de résultat le résultat des activités abandonnées (somme du résultat après impôt et du résultat de cession).

(10) INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels", les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture,
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

(11) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

(12) GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique "Goodwill". Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(13) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|-----------|------------|
| Brevets | 5 ans |
| Logiciels | 1 à 10 ans |

(14) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 "Contrats de location".

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements

(voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière (voir (6) de la présente note).

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 "Immobilisations corporelles". Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs" (voir (21) de la présente note).

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste "Matériels et outillages" étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|---|-------------|
| Constructions – Gros œuvre | 40 à 50 ans |
| Constructions – Installations générales | 10 à 15 ans |
| Matériels et outillages | 3 à 12 ans |
| Agencements et aménagements | 6 à 20 ans |
| Matériels informatiques | 3 à 10 ans |
| Matériels de transport | 3 à 15 ans |
| Mobiliers et matériels de bureau | 10 à 12 ans |

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

(15) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions (voir (21) de la présente note).

(16) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

(17) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les règles concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat".

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

(18) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Par ailleurs, ces actifs cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

(19) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

*(20) CRÉANCES***a. Contrats de fabrication**

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge (voir méthode décrite en (5) de la présente note) et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

b. Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

(21) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (17) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date du 31 décembre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(22) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Selon l'IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie "monétaire" (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

(23) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 "Instruments financiers – Informations à fournir et présentation", les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

(24) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

*(25) AVANTAGES DU PERSONNEL***a. Avantages à long terme**

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 "Avantages au personnel".

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation, est entièrement constatée en "Charges de personnel".

b. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 "Résultat par action", le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(26) PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
 - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation
 - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une information sur cette obligation est fournie dans les notes annexes des états financiers de chacun des exercices concernés. Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

(27) EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(28) DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

(29) INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle relève de l'application de la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION*(1) PÉRIMÈTRE*

| Sociétés | Pays | % contrôle | % intérêts | Méthode de consolidation |
|---------------------------|-------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| POUJOLAT S.A. | France | 100,00% | 100,00 % | Consolidante |
| S.A. POUJOLAT | Belgique | 96,75% | 96,75 % | Intégration globale |
| S.A. POUJOLAT BELUX | Belgique | 99,95 % | 96,70 % | Intégration globale |
| S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | France | 99,99 % | 99,99 % | Intégration globale |
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | France | 99,62 % | 99,62 % | Intégration globale |
| POUJOLAT UK Ltd | Royaume-Uni | 98,74 % | 98,74 % | Intégration globale |
| POUJOLAT BV | Pays-Bas | 80,00 % | 80,00 % | Intégration globale |
| S.A.S. BEIRENS | France | 99,99 % | 99,99 % | Intégration globale |
| POUJOLAT Sp. z o.o. | Pologne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| POUJOLAT BACA | Turquie | 50,00 % | 50,00 % | Intégration globale |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | France | 78,25 % | 78,25 % | Intégration globale |
| LIVE GmbH | Allemagne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES | France | 97,00 % | 97,00 % | Intégration globale |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 36 | France | 100,00 % | 78,25 % | Intégration globale |
| S.A.R.L. QUALITY BÛCHES | France | 25,00 % | 25,00 % | Mise en équivalence |

(2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

Création de 2 sociétés :

- S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES, créée en mai 2010, est spécialisée dans la commercialisation de systèmes photovoltaïques intégrés pour toitures d'habitation
- S.A.S. BOIS-FACTORY 36, détenue à 100% par Euro Énergies, créée en juillet 2010, aura une activité industrielle permettant la production de bûches traditionnelles destinées au chauffage. Son activité devrait débiter au 4^{ème} trimestre 2011.

Variations :

- Rachat de minoritaires dans la S.A. Poujolat (Belgique), passant d'une détention de 62,22 % à une détention de 96,75 %.
L'écart entre le prix d'achat et la valeur des minoritaires a été passé conformément à l'IFRS 3 révisée sur les capitaux propres (-35 K€)
- Entrée dans le capital de la S.A.S. Euro Énergies de nouveaux actionnaires ramenant ainsi le pourcentage de détention de 97 % à 78,25 %. L'impact de la dilution est passé en capitaux propres Groupe pour un montant net d'impôts différés passifs de 1 530 milliers d'euros.

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées par zones géographiques. Aussi, l'information sectorielle est communiquée selon ce critère dans le tableau ci-dessous.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | | | | 2009 | | | |
|--------------------------------------|---------------|--------------------|---------------------------------|---------------|---------------|--------------------|---------------------------------|---------------|
| | France | Hors France | Élimination intersecteur | TOTAL | France | Hors France | Élimination intersecteur | TOTAL |
| Chiffre d'affaires | 164 431 | 19 216 | (32 125) | 151 522 | 150 623 | 14 822 | (28 717) | 136 728 |
| Résultat opérationnel | 12 761 | 355 | - | 13 116 | 10 338 | 2 219 | - | 12 557 |
| Résultat net | 8 604 | 210 | - | 8 814 | 7 941 | 234 | - | 8 175 |
| INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE | | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 436 | 122 | - | 558 | 231 | 1 | - | 232 |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | | |
| Terrains | 99 | - | - | 99 | 31 | - | - | 31 |
| Constructions | 3 403 | - | - | 3 403 | 655 | 20 | - | 675 |
| Instal. Techn, mat. et out. Indust. | 3 816 | 444 | - | 4 260 | 3 007 | 10 | - | 3 017 |
| Autres immobilisations corporelles | 567 | 170 | - | 737 | 613 | 146 | - | 759 |
| TOTAL ACQUISITIONS | 8 321 | 736 | - | 9 057 | 4 537 | 177 | - | 4 714 |
| IMMOBILISATIONS NETTES | | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 898 | 125 | - | 1 023 | 835 | 7 | - | 842 |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | | |
| Terrains | 1 699 | 1 820 | - | 3 519 | 1 632 | 1 821 | - | 3 453 |
| Constructions | 12 573 | 4 808 | - | 17 381 | 13 351 | 4 975 | - | 18 326 |
| Instal. Techn, mat. et out. Indust. | 8 837 | 797 | - | 9 634 | 8 991 | 492 | - | 9 483 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 323 | 283 | - | 1 606 | 1 270 | 201 | - | 1 471 |
| Immobilisations en cours | 3 105 | - | - | 3 105 | 101 | - | - | 101 |
| Avances et acomptes | 736 | 10 | - | 746 | 108 | - | - | 108 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS | 29 171 | 7 843 | - | 37 014 | 26 288 | 7 496 | - | 33 784 |
| DETTES | | | | | | | | |
| Autres passifs non courants | 21 204 | 1 671 | - | 22 875 | 18 684 | 1 654 | - | 20 338 |
| Fournisseurs | 12 934 | 873 | - | 13 807 | 12 791 | 918 | - | 13 709 |
| Autres dettes | 14 271 | 1 834 | - | 16 105 | 13 266 | 1 988 | - | 15 254 |
| Autres passifs courants | 9 436 | 1 919 | - | 11 355 | 8 860 | 1 273 | - | 10 133 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Ventes France | 130 473 | 118 580 |
| Ventes Export | 21 049 | 18 148 |
| TOTAL | 151 522 | 136 728 |

Selon IAS 11 "Contrats de fabrications" :

- Produits des contrats en-cours au 31/12/10 : 2 824 milliers d'euros
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2010 : 2 352 milliers d'euros
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/12/10 : 815 milliers d'euros

NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|-----------------|
| Marchandises <i>(y compris variation de stocks)</i> | (16 297) | (11 965) |
| Matières premières <i>(y compris variation de stocks)</i> | (32 520) | (29 994) |
| Autres achats et charges externes | (38 043) | (32 907) |
| TOTAL | (86 860) | (74 866) |

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations | (31 947) | (28 528) |
| Charges sociales | (11 081) | (10 637) |
| Participations | (1 182) | (1 123) |
| Indemnités de fin de carrière | (489) | (64) |
| TOTAL | (44 699) | (40 352) |

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Concessions de brevets | (105) | (71) |
| Pertes sur créances irrécouvrables | (110) | (242) |
| Charges diverses de gestion courante | (73) | (46) |
| TOTAL | (288) | (359) |

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Taxe professionnelle / CET | (1 337) | (1 518) |
| Impôts fonciers | (458) | (451) |
| Formation professionnelle | (280) | (242) |
| Taxe d'apprentissage | (192) | (174) |
| Autres taxes | (663) | (705) |
| TOTAL | (2 930) | (3 090) |

La loi de finance pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement à la taxe professionnelle à compter de 2010, et l'a remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET), qui comprend deux nouvelles contributions : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et

la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement fiscal consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

Aucun impôt différé n'a été provisionné en résultat suite à cette réforme.

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | (329) | (291) |
| Immobilisations corporelles | (5 000) | (4 841) |
| TOTAL | (5 329) | (5 132) |

NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Dotations de l'exercice | (527) | (720) |
| Sur stocks et en-cours | (151) | (349) |
| Sur comptes clients | (177) | (199) |
| Pour risques et charges | (199) | (172) |
| Reprises sur l'exercice | 808 | 867 |
| Sur stocks et en-cours | 385 | 629 |
| Sur comptes clients | 236 | 205 |
| Pour risques et charges | 187 | 33 |
| TOTAL | 281 | 147 |

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|-------------|------------|
| Résultat de cessions d'actifs | (80) | 120 |
| Reprise de provisions sur immobilisations | - | - |
| Subventions | - | 141 |
| Autres | - | - |
| TOTAL | (80) | 261 |

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|-------------|--------------|
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 907 | 670 |
| Frais financiers sur emprunts | (784) | (708) |
| Frais financiers sur découverts bancaires | (170) | (251) |
| Autres | - | - |
| TOTAL | (47) | (289) |

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Différences de change | 16 | (51) |
| Autres | - | 140 |
| TOTAL | 16 | 89 |

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts exigibles | (4 270) | (4 161) |
| Impôts différés | (4) | (15) |
| TOTAL | (4 274) | (4 176) |

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|---------|---------|
| Charge d'impôt théorique (*) | (4 308) | (4 380) |
| Variation des impôts différés | (5) | (12) |
| Différences permanentes | (25) | (8) |
| Différences temporaires | (28) | (41) |
| Utilisation des déficits antérieurs | 17 | - |
| Effet des différences de taux d'imposition | 33 | 40 |
| Effet des résultats des sociétés déficitaires | (22) | 176 |
| Autres variations | 64 | 49 |
| Charge d'impôt consolidée | (4 274) | (4 176) |

(*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Il correspond à la quote-part de résultat dans la S.A.R.L. QUALITY BÛCHES soit 3 milliers d'euros.

Les principaux agrégats au 31 décembre 2010 sont :

| | |
|------------------------|------------------------|
| Actif net immobilisé : | 16 milliers d'euros |
| Actif net circulant : | 79 milliers d'euros |
| Capitaux propres : | - 125 milliers d'euros |
| Dettes : | 220 milliers d'euros |
| C.A. : | 319 milliers d'euros |
| Résultat net : | 13 milliers d'euros |

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------|-----------|------------|
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | 4 | 4 |
| S.A. POUJOLAT BELGIQUE | - | - |
| S.A. POUJOLAT BELUX | 87 | 222 |
| POUJOLAT BV | (12) | 3 |
| POUJOLAT BACA | (7) | (65) |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | 5 | (38) |
| TOTAL | 77 | 126 |

NOTE XVII - RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION

Il représente 18,15 euros par action au 31 décembre 2010 contre 16,73 euros par action sur l'exercice précédent.

Les actions retenues pour le calcul sont les actions ordinaires.

Les résultats par catégories d'actions sont les suivants :

| <i>(en euros)</i> | 2010 | | | 2009 | | |
|-------------------------|--------------------|---------------|---------|--------------------|---------------|---------|
| | Actions ordinaires | Auto-contrôle | TOTAL | Actions ordinaires | Auto-contrôle | TOTAL |
| Nombre d'actions émises | 481 248 | 8 502 | 489 750 | 481 148 | 8 602 | 489 750 |
| Résultat par action | 18,15 | - | - | 16,73 | - | - |

Les titres d'auto-contrôle détenus par la Société ont été imputés sur les réserves consolidées pour 222 milliers d'euros au 31 décembre 2010, et au 31 décembre 2009 pour 224 milliers d'euros.

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

NOTE XVIII - GOODWILL

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | | | 2009 | | |
|------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| | Brut | Amortissement | Net | Brut | Amortissement | Net |
| S.A. POUJOLAT | 14 | 14 | - | 14 | 14 | - |
| S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | 349 | 349 | - | 349 | 349 | - |
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | 1 033 | 1 033 | - | 1 033 | 1 033 | - |
| S.A.S. BEIRENS (*) | 168 | 168 | - | 168 | 168 | - |
| POUJOLAT UK Ltd | 12 | 12 | - | 12 | 12 | - |
| S.A. POUJOLAT BELUX (*) | 71 | 71 | - | 71 | 71 | - |
| POUJOLAT Sp. z o.o. | 12 | 12 | - | 12 | 12 | - |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES (**) | 899 | - | 899 | 899 | - | 899 |
| LIVE GmbH | 410 | - | 410 | 410 | - | 410 |
| TOTAL | 2 968 | 1 659 | 1 309 | 2 968 | 1 659 | 1 309 |

(*) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

(**) Ecart d'acquisition résultant de l'achat des intérêts minoritaires de la S.A.S. EURO ÉNERGIES en 2009.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés.

Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chacune des 2 sociétés concernées.

Les tests de dépréciation réalisés en décembre 2010 pour déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans.

Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment économique et climatique.

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenus pour la valorisation des UGT et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacune d'elles, les tests réalisés en 2010, sur la base des hypothèses retenues, ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés.

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| Valeur brute à l'ouverture de l'exercice | 2 590 | 2 404 |
| • Variation de périmètre | - | 20 |
| • Acquisitions | 607 | 232 |
| • Sorties | (101) | (66) |
| • Effets des variations de change | - | - |
| Valeur brute à la clôture de l'exercice | 3 096 | 2 590 |
| Amortissements à l'ouverture de l'exercice | (1 748) | (1 504) |
| • Variation de périmètre | - | (12) |
| • Dotations | (329) | (245) |
| • Sorties | 4 | 13 |
| • Effets des variations de change | - | - |
| Amortissements à la clôture de l'exercice | (2 073) | (1 748) |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 842 | 900 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 1 023 | 842 |

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2010 | | | | | 2009 | | | | |
|---|---------------------|---------------------------------|------------------|----------------|-----------------|---------------------|---------------------------------|------------------|----------------|-----------------|
| | Terrains Constr. | Inst. Techniques Mat. Ind | Immo en cours | Autres | TOTAL | Terrains Constr. | Inst. Techniques Mat. ind | Immo en cours | Autres | TOTAL |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | | |
| Valeur brute à l'ouverture de l'exercice | 33 987 | 34 062 | 102 | 4 042 | 72 193 | 29 048 | 30 879 | 348 | 3 612 | 63 887 |
| • Variation de périmètre | - | - | - | - | - | 2 263 | 243 | - | 98 | 2 604 |
| • Acquisitions | 506 | 3 644 | 3 105 | 1 482 | 8 737 | 1 998 | 3 017 | 102 | 867 | 5 984 |
| • Sorties | - | (597) | (102) | (664) | (1 363) | 667 | (99) | (348) | (539) | (319) |
| • Effets des variations de change | 1 | 31 | - | 6 | 38 | 11 | 22 | - | 4 | 37 |
| Valeur brute à la clôture de l'exercice | 34 494 | 37 140 | 3 105 | 4 866 | 79 605 | 33 987 | 34 062 | 102 | 4 042 | 72 193 |
| Amortissements à l'ouverture de l'exercice | (12 208) | (24 581) | - | (2 462) | (39 251) | (9 221) | (21 414) | - | (2 329) | (32 964) |
| • Variation de périmètre | - | - | - | - | - | (167) | (230) | - | (77) | (474) |
| • Dotations | (1 385) | (3 147) | - | (475) | (5 007) | (1 360) | (3 026) | - | (459) | (4 845) |
| • Sorties | - | 240 | - | 424 | 664 | (1 459) | 102 | - | 406 | (951) |
| • Effets des variations de change | - | (18) | - | (2) | (20) | (1) | (13) | - | (3) | (17) |
| Amortissements à la clôture de l'exercice | (13 593) | (27 506) | - | (2 515) | (43 614) | (12 208) | (24 581) | - | (2 462) | (39 251) |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 21 779 | 9 481 | 102 | 1 580 | 32 942 | 19 827 | 9 465 | 348 | 1 283 | 30 923 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 20 901 | 9 634 | 3 105 | 2 351 | 35 991 | 21 779 | 9 481 | 102 | 1 580 | 32 942 |

Les acquisitions de l'exercice portent notamment sur :

- l'amélioration du process industriel,
- la construction en cours d'un ensemble immobilier (Production/ Bureau/ Logistique) sur le site de TÔLERIE FORÉZIENNE,
- la 1^{ère} phase de construction de l'usine de production Bois-Factory 36.

NOTE XXI - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

| | 2010 | 2009 |
|---------------------------------|------------|-----------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | |
| Actifs financiers | 58 | 48 |
| Personnel et organismes sociaux | 133 | - |
| TOTAL | 191 | 48 |

NOTE XXII - STOCKS ET EN-COURS

| | 2010 | | | 2009 | | |
|----------------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Matières premières | 12 789 | (209) | 12 580 | 10 762 | (214) | 10 548 |
| En-cours de production de biens | 3 240 | - | 3 240 | 3 145 | - | 3 145 |
| Produits intermédiaires et finis | 7 111 | (67) | 7 044 | 6 346 | (135) | 6 211 |
| Marchandises | 7 988 | (128) | 7 860 | 5 739 | (289) | 5 450 |
| TOTAL | 31 128 | (404) | 30 724 | 25 992 | (638) | 25 354 |

NOTE XXIII - CLIENTS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|---------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 44 728 | 43 612 |
| <i>Dont en-cours commandes valorisés à l'avancement</i> | <i>815</i> | <i>259</i> |
| Provision | (552) | (608) |
| TOTAL | 44 176 | 43 004 |

Les créances échues au 31/12/10 représentent moins de 5 % du total des créances clients. Les 2/3 correspondent à des créances échues depuis moins d'1 mois.

NOTE XXIV - AUTRES CRÉANCES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Personnel et organismes sociaux | 195 | 150 |
| Créances fiscales | 3 100 | 2 759 |
| Créances diverses | 1 323 | 432 |
| Charges constatées d'avance | 766 | 745 |
| TOTAL | 5 384 | 4 086 |

NOTE XXV - AUTRES ACTIFS COURANTS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Actifs financiers à moins d'un an | 19 | 20 |
| TOTAL | 19 | 20 |

NOTE XXVI - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|---|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF) | 10 293 | 7 391 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF) | (4 764) | (4 416) |
| <i>(compris dans la rubrique "Autres passifs courants")</i> | | |
| Trésorerie nette/Tableau des flux de trésorerie | 5 529 | 2 975 |

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ**NOTE XXVII - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE***1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES*

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|--|---------------|---------------|
| Capital de POUJOLAT S.A. | 12 000 | 12 000 |
| Réserve légale de POUJOLAT S.A. | 1 200 | 1 200 |
| Titres d'auto-contrôle | (222) | (224) |
| Autres réserves et résultat sociaux de POUJOLAT S.A. | 33 234 | 28 256 |
| Autres réserves et résultats consolidés | 13 598 | 9 491 |
| Réserves de conversion | 180 | 154 |
| Intérêts minoritaires | 1 109 | 2 033 |
| TOTAL | 61 099 | 52 910 |

Le capital social est constitué de 489 750 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 24,50 euros.

(2) RÉSERVES DE CONVERSION

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| TOTAL | 180 | 154 |

(3) INTÉRÊTS MINORITAIRES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | 24 | 20 |
| S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | 1 | - |
| S.A. POUJOLAT Belgique | 47 | 544 |
| S.A. POUJOLAT BELUX | 130 | 1 311 |
| POUJOLAT BV | 68 | 80 |
| POUJOLAT BACA | 67 | 74 |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | 770 | 4 |
| S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES | 2 | - |
| TOTAL | 1 109 | 2 033 |

À la clôture de l'exercice 2010, les 8 502 titres d'auto-contrôle détenus par POUJOLAT S.A. ont été imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 222 milliers d'euros.

Il n'y a eu aucune nouvelle action émise en 2009 et 2010.

NOTE XXVIII - PROVISIONS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | À l'ouverture de l'exercice 2010 | Augmentations | Diminutions | À la clôture de l'exercice 2010 |
|------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|---------------------------------|
| Engagements de retraite | 1 264 | 490 | - | 1 754 |
| Autres provisions | 546 | 198 | 193 | 551 |
| TOTAL | 1 810 | 688 | 193 | 2 305 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | À l'ouverture de l'exercice 2009 | Augmentations | Diminutions | À la clôture de l'exercice 2009 |
|------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|---------------------------------|
| Engagements de retraite | 1 200 | 64 | - | 1 264 |
| Autres provisions | 650 | 173 | 277 | 546 |
| TOTAL | 1 850 | 237 | 277 | 1 810 |

ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 décembre 2009)
- taux d'actualisation : 3,80 % y compris inflation (4,00% au 31 décembre 2009)
- taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2009)
- taux moyen de charges sociales : 40 à 45 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2009)
- table de mortalité : tables prospectives par génération (inchangée par rapport au 31 décembre 2009)

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique "Provision" pour leur montant brut. La forte variation s'explique notamment par un changement d'estimation dû à une modification au niveau de la Convention collective des modalités d'obtention des indemnités de fin de carrière.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | À l'ouverture de l'exercice 2010 | Augmentations | Diminutions | À la clôture de l'exercice 2010 |
|------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|---------------------------------|
| Montant brut | 1 264 | 490 | - | 1 754 |
| Impôt différé | 421 | 163 | - | 584 |
| MONTANT NET | 843 | 327 | - | 1 170 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | À l'ouverture de l'exercice 2009 | Augmentations | Diminutions | À la clôture de l'exercice 2009 |
|------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|---------------------------------|
| Montant brut | 1 200 | 64 | - | 1 264 |
| Impôt différé | 400 | 21 | - | 421 |
| MONTANT NET | 800 | 43 | - | 843 |

Les engagements de retraites ne concernent dans le Groupe que les sociétés françaises.

NOTE XXIX - PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2010 | | | | | 2009 | | | | |
|------------------------------|--------------------|--------------|------------|-------------------------------|------------------|--------------------|--------------|------------|----------------------------|------------------|
| | Ouverture exercice | Augmentation | Diminution | Incidence sortie de périmètre | Clôture exercice | Ouverture exercice | Augmentation | Diminution | Incidence capitaux propres | Clôture exercice |
| Passifs d'impôts différés | 807 | 5 | - | 720 | 1 532 | 547 | 389 | - | (129) | 807 |

NOTE XXX - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 21 026 | 18 959 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 183 | 1 379 |
| Produits constatés d'avance à plus d'un an | 666 | |
| TOTAL | 22 875 | 20 338 |

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent très largement nos obligations au regard des dits covenants.

Echéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 19 965 milliers d'euros et + de 5 ans : 2 910 milliers d'euros.

NOTE XXXI - FOURNISSEURS

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 13 807 | 13 709 |
| TOTAL | 13 807 | 13 709 |

95 % des échéances fournisseurs sont à moins de 60 jours.

NOTE XXXII - AUTRES DETTES

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes fiscales et sociales | 14 550 | 14 073 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 695 | 415 |
| Produits constatés d'avance | 455 | 218 |
| Dettes diverses | 405 | 548 |
| TOTAL | 16 105 | 15 254 |

NOTE XXXIII - AUTRES PASSIFS COURANTS

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| • emprunt à moins d'un an | 6 350 | 5 544 |
| • découvert bancaire | 4 764 | 4 416 |
| Dettes financières diverses à moins d'un an | 241 | 173 |
| TOTAL | 11 355 | 10 133 |

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXIV - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négociés nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe. La société mère dispose notamment d'une cellule d'achat "Groupe". Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict sur la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Un autre facteur de risque essentiel subsiste et porte sur les facultés de recours aux ressources de financement court terme et moyen terme.

A cet effet, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées. Le Groupe peut compter sur plus de quinze partenaires bancaires actifs et disposait au 31 Décembre 2010 de 33 millions d'euros de lignes court terme utilisables. Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées courtes (5 à 7 ans), en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt, soit 27 376 milliers d'euros, représentait 80 % au 31 décembre 2010.

NOTE XXXV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

(1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 450 milliers d'euros.

(2) DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un Droit Individuel de Formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2010 et des exercices précédents, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de Droit Individuel à la Formation s'élève à 79 168 heures au 31 décembre 2010.

NOTE XXXVI - ENGAGEMENTS HORS BILAN*(en milliers d'euros)*

| | |
|---|--------------|
| Dettes garanties par des sûretés réelles | 3 132 |
| Engagement au titre des contrats de location | 1 983 |
| Dont : à moins d'un an | 1 116 |
| à plus d'un an | 867 |
| Cautions données..... | 3 232 |
| Dont : à moins d'un an | 219 |
| à plus d'un an | 3 013 |

**NOTE XXXVII - EFFECTIF AU 31/12/10
DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

| | |
|--------------------------|--------------|
| Employés et cadres | 368 |
| Ouvriers | 672 |
| Force de vente..... | 85 |
| Intérimaires | 66 |
| TOTAL | 1 191 |

**NOTE XXXVIII - TRANSACTIONS AVEC
LES PARTIES LIÉES**

Toutes les transactions, soldes et résultats internes entre parties liées, ont été retraitées dans les états financiers consolidés à l'exception de celles relatives à la société QUALITY BÛCHES entrée dans le périmètre en 2006. Cette dernière a été intégrée par mise en équivalence.

**NOTE XXXIX - FRAIS DE RECHERCHE ET
DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice 2010, elles s'élèvent à 1 084 milliers d'euros.

**NOTE XL - INFORMATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale. Au titre de l'exercice 2010, les dépenses suivantes ont été engagées :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Charges | Dépenses capitalisées | Total |
|--|------------|-----------------------|------------|
| • Enlèvement et retraitement des déchets | 207 | - | 207 |
| • Diagnostic Energétique Site | 20 | - | 20 |
| • Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures | 15 | - | 15 |
| • Achats de rétentions et kits anti-pollution | 11 | - | 11 |
| • Analyse sur les rejets d'eaux et atmosphériques | 4 | - | 4 |
| • Renouvellement certification ISO 14001 | 6 | - | 6 |
| • Accompagnement réglementaire pour chaufferie | 2 | - | 2 |
| TOTAL | 265 | - | 265 |

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

**NOTE XLI - RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES
AUX ORGANES D'ADMINISTRATION
ET DE DIRECTION *(en milliers d'euros)***

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, la répartition est la suivante :

| | |
|-----------------------------|-----|
| Organe de surveillance..... | 98 |
| Organe de direction..... | 484 |

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24.

**NOTE XLII - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À
LA CLÔTURE**

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.